



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU MARDI 29 JUIN 2021 À 19H00

L'an deux mille vingt et un,

Le vingt-neuf juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Gilles STUDNIA, Maire de Saint-Nom-la-Bretèche, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes Gally Mauldre.

Présents : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Muriel DEGAVRE, Dominique GERBERT, Isabelle TRAPPIER, Florent BORON, Christine CAILLAT, Karel KURZWEIL, Michel MOREAU, Axel FAIVRE (arrivé à 19h36 point n°6), Sylvie SORMAIL, Véronique LOZEVIS, Pascale COURMONT, Vanessa BRINKMEYER-MARTINET, Christelle BARDEILLE, Sophie LAFEUILLADE (arrivée à 19h44 point n°6), Jean-Philippe ANTOINE, Eric FROMMWEILER, Stéphanie NOGUES

Absents ayant donné pouvoir (article L.2121-20 du CGCT) :

Christian GHEZ à Gilles STUDNIA
Jean-Marc FRUCTUS à Karine DUBOIS
Clothilde FRETE à Gérard PARFAIT
Romain LESAGE-GIACOMINI à Christine CAILLAT
Thomas BATIGNE à Florent BORON
Nathalie ZENOU à Sophie LAFEUILLADE
Jérôme FENAILLON à Jean-Philippe ANTOINE

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance. **Secrétaire de séance :** Sylvie SORMAIL

A) Décisions :

- 2021-13 – Avenant au contrat de location d'un module COVID-19
- 2021-14 – Convention de formation avec l'organisme SOFIS
- 2021-15 – Adhésion à la convention CEE du SEY pour la promotion et la mise en œuvre du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie
- 2021-16 – Fourniture et installation d'un terrain multisports, d'une aire de jeux et d'un ensemble d'agrès extérieurs
- 2021-17 – Acquisition d'un tracteur agricole avec reprise du tracteur de la collectivité

B) Délibérations :

N°2021-06/35 : Transfert d'une activité privée vers le service public et création d'emplois pour l'accueil de loisirs extrascolaire

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE**

Jean-Philippe ANTOINE NE PREND PAS PART AU VOTE



DECIDE la création de 9 emplois d'adjoints d'animation à temps complet,

DECIDE la création de 7 emplois d'adjoints d'animation à temps non complet,

DECIDE la création de 2 emplois d'animateurs à temps complet,

DIT que le tableau des postes ouverts pour la filière concernée est ainsi modifié :

Filière Animation :

Grade : Adjoint d'animation

- Ancien effectif à temps complet : 1
- Nouvel effectif à temps complet : 10

Grade : Adjoint d'animation

- Ancien effectif à temps non complet : 7
- Nouvel effectif à temps non complet : 14

Grade : Animateur

- Ancien effectif à temps complet : 0
- Nouvel effectif à temps complet : 2

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents qui seront nommés sur les nouveaux emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

AUTORISE le maire à signer les contrats de travail du personnel transféré.

N°2021-06/36 : Contrats en alternance

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE,**

DÉCIDE d'autoriser l'autorité territoriale à exécuter toutes les démarches nécessaires au recrutement d'un(e) ou plusieurs apprenti(e)s au sein de la commune dès le rendu exécutoire de la présente délibération pour suivre une formation sur une période de 12 ou 24 mois en vue de préparer un diplôme allant du CAP/BEP au Master,

N°2021-06/37 : Modification des effectifs

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE,**

DECIDE la création d'un emploi d'Ingénieur à temps complet,

DIT que le tableau des postes ouverts pour la filière concernée est ainsi modifié :

Filière Technique

Cadre d'emplois : Ingénieur

Grade : Ingénieur

- Ancien effectif : 0
- Nouvel effectif : 1

N°2021-06/38 : Subventions aux associations

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE,**

DÉCIDE d'allouer pour l'année 2021, les montants ci-dessous :

| | |
|---|----------|
| Maison des Loisirs et de la Culture (MLC) | 43 000 € |
| Scouts et guides de France | 1 000 € |
| Scouts unitaires de France | 1 800 € |
| Le Temps des loisirs | 1 800 € |
| Escrime | 3 600 € |

DIT que les versements peuvent se faire en une ou en plusieurs fois.

**N°2021-06/39 : Limitation de l'exonération de taxe foncière bâtie pour 2 ans des
immeubles d'habitation**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE,**

DÉCIDE de fixer l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40% de la base imposable, pour tous les immeubles à usage d'habitation,

CHARGE le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

**N°2021-06/40 : Autorisation de mettre en vente 14 places de parking en sous-sol
avenue des Platanes du domaine privé communal**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE,**

AUTORISE le principe de cession de ces quatorze places de stationnement,

AUTORISE Monsieur le maire à solliciter l'évaluation de ces biens auprès de France Domaine,

AUTORISE Monsieur le Maire à mandater éventuellement une agence immobilière pour effectuer la vente de ces biens,

DÉCIDE de déclasser le parking public de 30 places et de l'intégrer dans le patrimoine privé de la commune,

N°2021-06/41 : Tarifs de vente des composteurs aux usagers de la commune

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE,**

APPROUVE le prix de vente aux usagers qui en feront la demande :

- des composteurs 404L à 62.40€ TTC l'unité ;
- des composteurs 603L à 69.60€ TTC l'unité ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier,

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche,
le 30 mai 2021,

affiché le 5 juillet 2021

Le Maire,
1^{er} Vice-président de la Communauté
de Communes Gally-Mauldre,
Gilles STUDNIA

